

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019
DELIBERATION N° 32

L'an deux mil dix neuf, le quatorze février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 20h35), M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ (jusqu'à 22h40), ARCOUET, SALANNE, Mme MEYZENC (à partir de 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h40), Mme CANDILLIER (à partir de 20h15), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 22h20), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme BISAUTA par M. SOROSTE (à partir de 20h35), M. UGALDE par Mme LAUQUE, M. AGUERRE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h15), M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 18h40), Mme TAIEB par M. MASSONDE, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 20h15), Mme BENSOUSSAN par M. BOUTONNET, M. ETCHETO par Mme CAPDEVIELLE (à partir de 22h20), Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 22h20).

Absents : M. POCQ (à partir de 22h40), Mme PICARD-FELICES (à partir de 22h20)

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Neys

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Aménagement provisoire d'une zone de stationnement sur le parvis de la Gare de Bayonne – Convention d'occupation avec SNCF Mobilités.

La Ville de Bayonne va engager les travaux de réhabilitation du parking de la Gare à compter du mois de mars 2019, pour une durée de 10 à 12 à mois.

Durant cette période, l'exploitation du parking sera maintenue mais l'offre de stationnement pourra temporairement être réduite en fonction des emprises nécessaires aux diverses phases des travaux. Il a donc été décidé d'étudier toute solution permettant d'apporter une offre alternative de stationnement à proximité de cet équipement, notamment pour garantir l'accessibilité de la gare.

Il s'avère dans cette perspective que le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) conduit actuellement des travaux d'aménagement du futur Pôle d'échange intermodal de la gare de Bayonne. A ce titre, l'échéancier prévisionnel de cette opération permet d'envisager une utilisation temporaire de l'emprise dédiée à la prochaine gare routière.

Aussi, il a été proposé d'aménager de manière provisoire un parc de stationnement payant de 46 places dont 2 emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et 6 emplacements SNCF. Les travaux d'aménagement de ce parc seront réalisés courant février pour permettre une exploitation qui devrait démarrer à compter du mois de mars prochain et s'achever au plus tard en juin 2020.

Dans la mesure où cette emprise foncière relève du domaine public ferroviaire, il convient d'établir dans cette optique une convention avec SNCF Mobilités.

Cette convention, jointe en annexe, est établie à titre gratuit et cette occupation provisoire n'est pas soumise à redevance.

Aussi au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne